



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau des élections
et de la réglementation**

**Arrêté portant établissement du tableau des électeurs en vue
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

**Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU les procès-verbaux de l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux qui s'est déroulée le vendredi 5 juin 2026 ;

VU les désignations de remplaçants effectuées par les élus, détenteurs de plusieurs mandats ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le tableau des électeurs sénatoriaux est arrêté tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : les suppléants des délégués sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement majeur ou de cessation des fonctions de conseiller municipal (pour les communes de 9 000 habitants et plus).

Article 3 : conformément à l'article L. 292 du code électoral, recours contre cette décision peut, notamment, être formé auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans les trois jours suivant la publication du tableau des électeurs sénatoriaux, soit le lundi 15 juin 2026 à minuit, par tout membre du collège électoral sénatorial du département.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, le sous-préfet de Bellac et le sous-préfet de Rochechouart, les maires du département de la Haute-Vienne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les mairies, dès réception.

Limoges, le 12 juin 2026

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,



Laurent MONBRUN

*Arrêté du 12 juin 2026 portant établissement du tableau des électeurs en vue
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026*

délégués des conseils municipaux

CHAMBORET			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	Mme	DESLOGES	Angélique
	Mme	LEBRAUD	Alice
	M.	DUPRAT	Jean-Jacques
<i>Suppléants</i>	M.	ROBY	Fabien
	Mme	VIGNAUD-MEEUS	Audrey
	Mme	BORDEAU	Christiane
CHAMPAGNAC LA RIVIERE			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	Mme	THOMAS	Anne
	Mme	LEVEQUE	Laëtitia
	Mme	ILAHA-ITEMA	Audrey
<i>Suppléants</i>	Mme	GUINE	Véronique
	Mme	BUISSON	Sandrine
	Mme	DESVAUX	Nadège
CHAMPNETERY			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	KAPSTEIN	Michaël
	M.	VANDIJK	Adrien
	Mme	PELLETIER	Adeline
<i>Suppléants</i>	Mme	LAGARDE	Marie
	Mme	DUMAS	Nathalie
	M.	RIBIERE	Eric
CHAMPSAC			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	PROVILLE	Christian
	M.	WACHENHEIM	Charles
	Mme	CHABROL	Christelle
<i>Suppléants</i>	M.	LACAUD	Alain
	Mme	LATHIERE	Isabelle
	M.	FREDON	Jérôme
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	Mme	DUREISSEIX	Séverine
<i>Suppléants</i>	M.	LAPELLEGERIE	Pascal
	M.	ROBISSON	Francis
	Mme	LATHIERE	Christèle
CHAPTELAT			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	Mme	LENFANT	Julie
	M.	DESERBAIS	Sébastien
	Mme	BRAYE	Solange
	M.	DECHAUX	Nicolas
	Mme	VERGNE	Laëtitia
<i>Suppléants</i>	M.	PEYRAT	Thierry
	Mme	LAVIGNE	Caroline
	M.	PONTABRY	Jean-Marie

